

Image not found or type unknown



Démission congés parentale

Par **louson**, le **07/01/2008** à **11:09**

Je suis embauché en cdi depuis 2002 dans une maison de retraite privé j'ai pris un congé parentale au 2 eme enfants en 2005 et en meme temps mon concubin a perdu son travail donc on a déménagé a plus de 500 km car il a un emploi la bas .Mon congés arrive au terme fin février je voudrai démissionné sans faire mon préavis car j habite trop loin maintenant.
Puis je donner ma démission pendant mon congé pour pas effectuer mon préavis?
Quelle type de lettre puis je faire?
A ton le droit au congés payés pendant son congés?
si je ne trouve pas d emploi juste après mon congés et se que j'ai le droit au chômage et sur quoi il se base sur mon ancien salaire ou se que je touche de la CAF ?
Merci d avoir pris le temps de me lire et de me repondre.
(c est une convention collective du 18/04/2002 éts privés à but lucratif)